



Compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2018

- BASSIN DE LA SARTHE AVAL : Avis sur le projet de SAGE
- FINANCES : Remboursement des frais de déplacements des conseillers municipaux
- FINANCES : Décision modificative n°2
- FINANCES : Modification du porteur de la carte Achat
- FINANCES : Groupement de commande – Balayage de la voirie
- FINANCES : Groupement de commande - Matériaux de voirie
- FINANCES : Groupement de commande - Contrôle des bâtiments
- FINANCES : Admissions en non-valeur
- PERSONNEL : Convention de mise à disposition d'un agent à la CCALS
- Questions et informations diverses

| <i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i> | <i>Décisions</i> |
|---|---|
| CONSEIL MUNICIPAL DU 01/10/2018 | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Pouvoirs accordés par les conseillers excusés • Approbation du compte-rendu précédent • Désignation du secrétaire de séance | <ul style="list-style-type: none"> - Claire donne pouvoir à Delphine - Céline donne pouvoir à Sébastien - Emmanuel donne pouvoir à Véronique - Cédric donne pouvoir à David <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Delphine RIPOCHE</p> |
| <p><u>1) BASSIN DE LA SARTHE AVAL : Avis sur le projet de SAGE (JL)</u></p> <p>Le bassin Sarthe Aval, dont dépend Etriché, a élaboré un projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).</p> <p>Le SAGE est l'outil de planification et de gestion de l'eau sur le territoire.</p> <p>Ce document est articulé autour de 4 objectifs :</p> <p>Gouverner le SAGE Améliorer l'hydrologie, la morphologie des cours d'eau et préserver les milieux aquatiques Mieux aménager le territoire Mieux gérer les usages</p> <p>Des séminaires sont organisés pour présenter et échanger sur le projet. Celui de Tiercé était fixé au lundi 17 septembre.</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour donner son avis sur le projet de SAGE.</i></p> | <p><i>Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de SAGE.</i></p> |
| <p><u>2) FINANCES : Remboursement des frais de déplacements des conseillers municipaux (RB)</u></p> <p>Certains membres du conseil municipal effectuent régulièrement des trajets avec leur véhicule personnel dans le cadre de l'exercice de leurs missions.</p> | |

Ceux-ci n'étant pas indemnisés, il convient de prendre une délibération pour autoriser le remboursement des frais engagés.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour permettre le remboursement des frais de déplacements.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le remboursement des frais de déplacements et autorise le mandatement de ces dépenses.

3) FINANCES : Décision modificative n°2 (TA)

Une facture destinée à M. Gaëtan RICOU avait été émise en 2012 pour le recouvrement de la participation pour voiries et réseaux (PVR) dans le cadre de son permis de construire.

Le projet ayant été abandonné par le pétitionnaire, la commune n'a pas engagé de travaux, ce qui justifiait l'annulation de cette recette.

Il a été nécessaire de produire un mandat (dépense) sur la même imputation que le titre (recette) de 2012, compte 1336.

Dans la mesure où aucun crédit n'était ouvert à cette imputation (par principe il ne peut s'agir que d'une recette), une DM a été nécessaire pour l'inscription de ces crédits budgétaires (DM1 du 2.07.2018).

Toutefois, les comptes 133 ont l'obligation de faire l'objet d'une reprise d'amortissement. Il convient donc de réaliser une dépense de la section d'investissement (au compte 13936) et une recette parallèle pour la section de fonctionnement (au compte 7811),

Il est ainsi proposé les modifications suivantes :

Fonctionnement – Dépenses :

023 : 1092€

Fonctionnement - Recettes :

7811-042 : 1092€

Investissement – Dépenses :

13936 -040 : 1092€

Investissement – Recettes :

021 : 1092€

Le Conseil Municipal doit délibérer pour adopter la décision modificative présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative présentée ci-contre.

4) FINANCES : Modification du porteur de la carte Achat (TA)

La précédente délibération désignait Madame le Maire comme « responsable du programme de la carte achat » et Jocelyn GODET, Secrétaire général, comme « porteur de la carte ».

Suite au départ de Jocelyn, il convient de modifier le nom du « porteur de la carte ». Madame Le Maire a proposé Delphine.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour désigner Delphine pour la carte achat.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la désignation de Delphine en tant que porteur de la carte achat.

5) FINANCES : Groupement de commande – Balayage de la voirie (JL)

La CCALS propose de lancer un marché pour le balayage de la voirie pour 4 ans (2019-2022).

Pour cela, il convient de conclure une convention constitutive du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour :

- approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- approuver l'adhésion au groupement de commandes,
- désigner la CCALS coordonnateur du groupement,
- autoriser Madame le Maire à signer la convention de groupement,
- désigner le membre de la commission d'appels d'offres du groupement représentant la commune,
- autoriser la CCALS à lancer et signer le marché et toutes pièces nécessaires à l'exécution, au nom du groupement.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de la CCALS et désigne Jacques comme membre de la commission d'appels d'offres.

6) FINANCES : Groupement de commande – Matériaux de voirie (JL)

La CCALS propose de lancer un marché pour la fourniture de matériaux de voirie pour 4 ans (2019-2022).

Afin de réduire les coûts, il est proposé de constituer un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe pour lancer une consultation. Pour cela, il convient de conclure une convention constitutive du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour :

- approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- approuver l'adhésion au groupement de commandes,
- désigner la CCALS coordonnateur du groupement,
- autoriser Madame le Maire à signer la convention de groupement,
- désigner le membre de la commission d'appels d'offres du groupement représentant la commune,
- autoriser la CCALS à lancer et signer le marché et toutes pièces nécessaires à l'exécution, au nom du groupement.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de la CCALS et désigne Jacques comme membre de la commission d'appels d'offres.

7) FINANCES : Groupement de commande – Contrôle des bâtiments (JL)

La CCALS propose de lancer un marché pour le contrôle des bâtiments (électricité, gaz et équipements) pour 4 ans (2019-2022).

Afin de réduire les coûts, il est proposé de constituer un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe pour lancer une consultation. Pour cela, il convient de conclure une convention constitutive du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour :

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- approuver la convention constitutive du groupement de commandes,- approuver l'adhésion au groupement de commandes,- désigner la CCALS coordonnateur du groupement,- autoriser Madame le Maire à signer la convention de groupement,- désigner le membre de la commission d'appels d'offres du groupement représentant la commune,- autoriser la CCALS à lancer et signer le marché et toutes pièces nécessaires à l'exécution, au nom du groupement. | <p><i>Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de la CCALS et désigne Laïd comme membre de la commission d'appels d'offres.</i></p> |
| <p>8) FINANCES : Admission en non-valeur (JL)</p> <p>Suite à des impayés pour lesquels la trésorerie ne peut pas engager de recours ou pour lesquels les recours se sont avérés infructueux, la Trésorerie nous demande de statuer sur des admissions en non-valeur pour un montant total de 126,4€. Elles concernent quatre familles, pour des titres émis pour la cantine.</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser l'admission en non-valeur des titres émis.</i></p> | <p><i>Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'admission en non-valeur des titres émis.</i></p> |
| <p>9) PERSONNEL : Convention de mise à disposition d'un agent à la CCALS (MG)</p> <p>La CCALS fait appel à une ATSEM le matin ponctuellement et le soir plus régulièrement pour les trajets avec les enfants. Cela représente 0.25h les matins et les soirs, occasionnellement.</p> <p>Ce service peut être rendu par la conclusion d'une convention de mise à disposition ; les heures effectuées seront facturées à la CCALS en fin d'année.</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser Madame Le Maire à signer la convention de mise à disposition.</i></p> | <p><i>Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame Le Maire à signer la convention de mise à disposition.</i></p> |
| <p>Infos diverses</p> <ul style="list-style-type: none">- Enquête publique et commissaire enquêteur - Inaugurations et cérémonies à venir | <p>Enquête publique : Delphine invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de l'enquête publique. Le dossier de modification n°2 du PLU d'Etriché est maintenant soumis à enquête publique du mardi 16 octobre 2018, à 9h, au vendredi 16 novembre 2018, à 12h à la mairie d'Etriché. Trois rencontres seront organisées avec le Commissaire enquêteur : le mardi 16 octobre, de 9h à 12h ; le samedi 10 novembre 2018, de 9h à 12h ; le vendredi 16 novembre 2018, de 9h à 12h.</p> <p>RDV Samedi 17 novembre, à 10h, place de l'Alerte : Rassemblement, avec un mot de la direction de La Poste 10h30 : marche vers le stade 10h45 : au stade, visite vestiaire, avec un mot du Président du District et du Président de la CCALS 11h15 : Espace jeune 11h30 : Verre de l'amitié à la salle de sports : discours de clôture (en présence des sponsors de la journée citoyenne).</p> |

| | |
|--|--|
| <p>- Commission Décoration</p> <p>- Services proposés à La Grange</p> <p>- Ouverture de l'Espace Jeune</p> <p>- Remise des clés des Vestiaires</p> <p>- Projet PDIPR</p> <p>- Congrès des Maires</p> | <p>1 – Préparation des portraits papier pour l'exposition à La Grange, à compter de novembre</p> <p>2 - Travail sur des photos des associations, qui seront tirées sur des bâches (1m20/1m60 par 80cm) et affichées dans les rues pour les vœux 2019.</p> <p>Madame Le Maire revient sur les différents services, qui prendront effet au 1^{er} janvier 2019. Plusieurs commissions doivent être constituées pour faire vivre ses projets. Les élus du Conseil sont invités à se faire connaître. Ils seront rejoints par des habitants ensuite. Pour la commission réparation de jouets, David est rejoint par Sébastien et Laid</p> <p>32 familles étaient présentes, autant à l'inauguration qu'à la deuxième séance. Delphine revient sur les problèmes d'isolation phonique avec l'espace santé 2, des devis sont en cours.</p> <p>De nombreuses difficultés sont précisées dans les finitions du bâtiment. La commission Accessibilité est chargée de faire des propositions d'aménagement des abords. Les clés ont été remises aux membres du Foot.</p> <p>Madame Le Maire indique que le chemin des gîtes a plus de 30% de bitume ; autrement dit, il ne peut pas être classé dans les PDIPR. D'autres trajets sont en cours d'étude par les marcheurs locaux.</p> <p>Le 20, 21 et 22 novembre. Différents débats et ateliers pour aborder différents thèmes d'actualité. Madame Le Maire tient le document de présentation à la disposition des élus.</p> |
|--|--|

Prochaines Réunions :

- 8/10/2018 à 19h30 : Réunion d'Adjoints
- 22/10/2018 à 19h30 : Réunion d'Adjoints
- 28/10/2018 : Repas des retrouvailles [horaires à confirmer]
- 5/11/2018 à 20h30 : Conseil Municipal (pot à 20h)
- 11/11/2018 : Cérémonie du 11 Novembre [horaires à confirmer]
- 12/11/2018 à 19h30 : Réunion d'Adjoints
- 17/11/2018 à 10h : Inauguration de La Grange et des Vestiaires
- 26/11/2018 à 19h30 : Réunion d'Adjoints
- 03/12/2018 à 19h : Conseil Municipal des Jeunes et Conseil Municipal (pot à 19h30) [horaires à confirmer]
- 08/12/2018 : Téléthon et Sainte Barbe
- 10/12/2018 à 19h30 : Réunion d'Adjoints

2019

- 07/01/2019 à 19h30 : Réunion d'Adjoints
- 13/01/2019 : Vœux de la Municipalité

- 14/01/2019 à 20h30 : Conseil Municipal (pot à 20h)